

D'une part "Nobody is perfect", d'autre part il y a eu un manque de communication interne entre les membres des diverses commissions d'arbitrage..

Ceci a pour conséquence que nous avons négligé de vous expliquer deux points, d'importance diverse, lors de nos réunions de préparation à l'application des nouvelles règles. Nous vous les expliquons ci-dessous.

**A)** La Règle 5.1.2.3 traitant des prérogatives du capitaine a été modifiée.

Les mots "en l'absence du coach" ont été ajoutés

"5.1.2.3 en l'absence du coach, pour demander des temps-morts et des remplacements."

Un capitaine n'est donc plus autorisé à demander un TO si un coach est présent et inscrit sur la feuille de match.

**B)** D'autre part pour les seconds arbitres, il a été décidé de suivre les instructions de la FIVB qui précisent que lors d'un service dans le filet, le second arbitre répète le geste du 1er. C'est-à-dire montrer le filet.

Ces directives sont bien sûr d'application immédiate.

Pour la CFA

Le Responsable

Jean-Claude BACCUS